



Advicenne annonce le remboursement de Sibnaya[®] dans le traitement de l'ATRd en Espagne

Paris, France, le 20 juillet 2027, à 18h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, annonce aujourd'hui que Sibnaya[®] (association à libération prolongée de citrate de potassium et de bicarbonate de potassium) est désormais remboursé en Espagne dans le traitement de l'Acidose Tubulaire Rénale distale (ATRd).

Les prix de remboursement de Sibnaya[®] en Espagne sont fixés à :

- 409,84 euros pour Sibnaya[®] 24 mEq 847mg/1582 mg
- 136,62 euros pour Sibnaya[®] 8 mEq 282 mg/527 mg

Depuis son autorisation de mise sur le marché, Sibnaya[®] est disponible en Espagne au travers d'un programme d'accès précoce qui prend fin avec l'officialisation du remboursement. Sibnaya[®] est distribué en Espagne par SPA Farma Iberica.

Didier Laurens, Président Directeur Général d'Advicenne, a indiqué : « *Nous sommes enchantés que notre partenaire SPA Farma Iberica ait réussi à obtenir le remboursement en Espagne, qui plus est avec l'un des prix les plus élevés d'Europe. Je tiens à les remercier vivement pour leur engagement constant et les efforts déployés pour permettre aux patients espagnols d'avoir accès plus largement à Sibnaya[®]. De leur côté, les autorités sanitaires espagnoles reconnaissent ainsi l'intérêt de Sibnaya[®] dans la prise en charge d'une maladie rare pour laquelle il n'existe pas d'autre traitement autorisé. Ce succès marque une nouvelle étape importante pour notre traitement phare en Europe avec le remboursement dans l'un des plus importants marchés du continent.* »

*
**

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya[®] (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe, en Grande-Bretagne, en Arabie Saoudite et dans les Emirats Arabes Unis dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRd) et une demande a été déposée aux Etats-Unis d'Amérique. ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRd et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le



marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Président Directeur Général
+33 (0) 1 87 44 40 17
Email : investors@advicenne.com

Maarc - Relations presse

Bruno Arabian
+33 (0)6 87 88 47 26
Email : bruno.arabian@maarc.fr

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2026. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.